

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
8 JUILLET 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Lisière Pereire –
régularisation foncière de
la limite du lot opérateur
A4 – désaffectation et
déclassement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 juillet 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 09 juillet 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 09 juillet 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er juillet deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Monsieur VENUS à Madame GUYARD
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200708-20-D-13-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020

N° DE DOSSIER : 20 D 13

OBJET : LISIERE PEREIRE - REGULARISATION FONCIERE DE LA LIMITE DU LOT
OPERATEUR A4 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT

RAPPORTEUR : Madame GUYARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La commune de Saint-Germain-en-Laye a cédé le 30 novembre 2018 le lot opérateur A4 de l'opération de la Lisière Pereire à la société HPC pour la réalisation d'une résidence hôtelière et d'une surface commerciale.

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le conseil municipal approuvait la modification de la limite du lot opérateur A4 telle que figurait sur le plan de division parcellaire afin de corriger une erreur matérielle.

Cette modification impliquait le déclassement des emprises publiques définies sur le plan de division ci-annexé correspondant à la somme des « lots » A, B et D devant être intégrée dans le nouveau périmètre du lot A4. Seuls les « lots » A et D ayant fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement du « lot » B.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation du « lot » B ;
- De prononcer le déclassement du « lot » B ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à l'opération foncière précitée."

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte de notarié en date du 30 novembre 2018,

Vu le plan de division joint,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation du « lot » B issu de la parcelles AB 350,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente rectificatif et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

PLAN DE DIVISION PARCELLAIRE

Lot A4

Parcelles cadastrées AB n°350, 352 et 353

Rue Henri Dunant
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

INDICE	DATE	VISA Dessinateur	VISA Contrôleur	MODIFICATIONS
0	30/07/2019	FPF	PGR	Elaboration du plan
A				
B				

NOTA

- La précision des données numériques extraites du fichier de dessin informatique dépend de l'échelle graphique pour laquelle le plan a été établi. Cette précision respecte les tolérances réglementant la profession de Géomètre Expert.
- Coordonnées planimétriques rattachées au système RGF 93 -CC49 suivant documents fournis

ECHELLE

1/200

DOSSIER : P160702

DATE : 30/07/2019
FICHIER : P160702_DIV_Lot_A4_0.dwg
PRESENTATION : PRES_lotA4

Légende sur les données représentées :

- Limite divisoire à valider
- Ancienne limite de propriété établie par GEOFIT suivant DMPC vérifié et numéroté le 02/04/2015, référence 1725B.
- Parcellaire cadastral - Section AB
- "Les éléments de la division ont été fourni par la Mairie de Saint Germain en Laye en date du 02/07/2019."

NOTA ET PRECONISATIONS DU CABINET GTA EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN DOCUMENT MODIFICATIF DU PARCELLAIRE CADASTRAL

La documentation cadastrale et les éléments la composant (planches numériques fournies par les services du Cadastre, références de sections, de parcelles et contenances) sont des données publiques fournies par les services du cadastre de chaque département. La finalité de ces documents est essentiellement fiscale.

➤ RAPPEL SUR LES SURFACES :

- **Contenance cadastrale d'une parcelle** : C'est la surface de la parcelle fournie par la base de données du Cadastre.
- **Surface apparente mesurée (Sa)** : C'est la surface d'une parcelle cadastrale, ou d'un lot issu de la division d'une parcelle cadastrale, mesurée par un Géomètre Expert. Elle s'appuie sur les limites apparentes de propriété de la parcelle. Elle n'a pas de valeur juridique car les limites apparentes ne constituent pas une limite réelle de propriété.
- **Surface graphique (Sg)** : En l'absence de limites apparentes de propriété claires de la parcelle, la surface graphique est basée sur l'emprise graphique de la parcelle issue des fichiers numériques du Cadastre. La surface graphique d'une parcelle n'est pas nécessairement la même que la contenance cadastrale apparaissant sur la base de données du cadastre (Erreur Cadastre).
- **Contenance cadastrale d'un lot** : C'est la surface du lot qui apparaîtra dans la base de données du cadastre :
 1. Lorsqu'un lot dispose d'une surface apparente mesurée, sa contenance cadastrale est égale à sa surface apparente mesurée sans aucune compensation.
 2. Lorsqu'un lot ne dispose que d'une surface graphique et que l'erreur cadastrale est comprise dans la tolérance, sa contenance cadastrale est égale à sa surface graphique après compensation.
 3. Lorsqu'un lot ne dispose que d'une surface graphique et que l'erreur cadastrale est hors tolérance, sa contenance cadastrale est égale à sa surface graphique sans aucune compensation.
- **Surface réelle** : C'est la seule surface opposable aux tiers, elle correspond à l'emprise de la parcelle ou de l'unité foncière définie par des limites de propriété ayant fait l'objet d'une action en bornage et/ou délimitation contradictoire, c'est-à-dire, des limites bornées dont les dimensions définissent une superficie réelle.

Légende sur les données représentées

Lots issus de la division de la parcelle AB n°350 (contenance cadastrale : 33ca)

- Lot B - Contenance cadastrale : 9ca
- Lot C - Contenance cadastrale : 24ca

Lots issus de la division de la parcelle AB n°352 (contenance cadastrale : 3a 68ca)

- Lot G - Contenance cadastrale : 3a 67ca
- Lot H - Contenance cadastrale : 1ca

Lots issus de la division de la parcelle AB n°353 (contenance cadastrale : 84ca)

- Lot E - Contenance cadastrale : 71ca
- Lot F - Contenance cadastrale : 13ca

Lots issus du domaine public

- Lot A - Contenance cadastrale : 1ca
- Lot D - Contenance cadastrale : 3ca

CADRE POUR VALIDATION

Date:
Signature:

Commune de Saint Germain en Laye

PLAN DE DIVISION DU LOT A4

Département des YVELINES
Ville de SAINT GERMAIN EN LAYE
Echelle : 1/200

